

<https://www.snetap-fsu.fr/RENTREE-2019-RESISTONS-ET-AGISSONS-COLLECTIVEMENT-POUR-UNE-AUTRE-POLITIQUE.html>



**RENTREE 2019 : RESISTONS  
ET AGISSONS  
COLLECTIVEMENT POUR  
UNE AUTRE POLITIQUE  
EDUCATIVE !**

Date de mise en ligne : vendredi 24 mai 2019

- Nos Actions - Les Mobilisations -

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Force est de constater que l'Enseignement Agricole Public comme Maritime est impacté à tous les niveaux par l'ensemble des contre-réformes éducatives du gouvernement, couplées avec la reprise des suppressions d'emplois dans l'Éducation.** C'est, au-delà de la seule question de la pénurie de moyens, l'ensemble de nos structures d'enseignement et de formation public agricole et maritime qui se retrouve gravement fragilisé, abaissé, asséché et pour tout dire interrogé dans sa pérennité même !

Ceci étant posé, la question n'est donc pas de savoir, au-delà des actions déjà engagées (manifestations devant les [DRAAF](#), « nuits de l'EAP », rétention des notes de [CCF](#)...), si il faut poursuivre la mobilisation... mais de savoir, alors que s'ouvre la période d'examens, à quels types d'actions nécessaires nous décidons collectivement d'appeler l'ensemble des Personnels de l'Enseignement Agricole Public et Maritime, aux côtés des collègues de l'Éducation Nationale à chaque fois que cela sera possible, afin d'obtenir le retrait du projet de loi Blanquer pour les lycées et l'abrogation de la loi Pénicaud pour l'apprentissage et la formation continue.

Le Conseil Syndical National se prononce pour :

" **le refus de répondre favorablement aux convocations d'examen** - action, déjà engagée dans les [CFA-CFPPA](#), étendue aux enseignants des [LEGTA](#) comme des [LPA](#) et [LPM](#) !

" **le refus, en l'état des conditions de rentrée annoncées, de se positionner comme Professeur Principal et/ou Coordinateur** - sachant que ces fonctions ne peuvent être imposées et nécessitent réglementairement l'accord des agents ;

" **des interpellations militantes systématiques de nos ministres et des Parlementaires de la majorité** (rassemblements à organiser devant les permanences dans chaque circonscription), ainsi que des prises de contacts avec l'ensemble des autres composantes politiques dans les territoires (courriers, rendez-vous, demandes de questions écrites et orales au gouvernement).

Le Conseil Syndical National, devant la gravité de la situation et l'attitude de blocage complet du côté des ministères de tutelle, mandate le bureau exécutif du SNETAP-[FSU](#) pour :

" faire partager à l'ensemble des syndicats de l'Enseignement Agricole (**Public et Privé**) les modalités d'actions retenues ;

" examiner favorablement toutes propositions que ces syndicats seront amenés à partager sous huitaine **avec l'ensemble des organisations inscrites dans la démarche unitaire engagée** (dont la [FCPE](#), première fédération de parents d'élèves de l'enseignement public) depuis le refus par le [CNEA](#) de la « réforme » des seuils de dédoublement, conformément à l'engagement pris mutuellement le 21 mai au sortir d'une audience totalement contre-productive avec le Conseiller du Ministre à l'Enseignement Agricole et le [DGER](#) ;

" faire partager, d'ici fin mai, le résultat de la consultation en cours des adhérent.e.s, au sein du [SNES-FSU](#) comme du SNETAP-FSU, sur un appel à la grève le premier jour du bac (épreuve de philosophie du bac général le 17 juin prochain) et d'en tirer toutes les conséquences.

L'heure est grave et plus que jamais la force de nos collectifs de travail doit nous permettre de RESISTER dans l'intérêt de nos établissements, des jeunes qui nous sont confiés, des conditions d'exercice de nos métiers et de nos communautés de travail - équipes de direction comprises -... et d'AGIR pour faire valoir, aux côtés de jeunes et de

leurs familles qui nous font confiance, une autre politique éducative garante d'égalité et de progrès social !

**Nos revendications sont claires - nous exigeons :**

**1. le rétablissement des seuils de dédoublement réglementaires (16, 24, 32)**

**2. un moratoire d'une année sur la réforme du STAV**

**3. une révision des [DGH](#) notifiées, avec le doublement de la part dite optionnelle**

4. un texte réglementaire sur les obligations de service des enseignants-formateurs des CFA-CFPPA afin de garantir leurs conditions de travail

Paris, le 23 mai 2019

A L'UNANIMITÉ (MOINS UNE ABSTENTION)